

# MANUEL DES ASSOCIÉS

SUPPLÉMENT POUR LES CENTRES DE DISTRIBUTION

VS&Co  
VICTORIA'S SECRET & Co.

---

# Table des matières

---

|                                                                   |           |                                                               |           |
|-------------------------------------------------------------------|-----------|---------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Comment utiliser ce supplément. . . . .</b>                    | <b>01</b> | <b>Entretien ménager . . . . .</b>                            | <b>05</b> |
| <b>Politique d'assiduité. . . . .</b>                             | <b>01</b> | <i>Compacteurs de déchets/de carton ondulé . . . . .</i>      | <i>05</i> |
| <i>Rémunération de présence. . . . .</i>                          | <i>01</i> | <b>Premiers soins et pathogènes</b>                           |           |
| <b>Mesures disciplinaires progressives . . . . .</b>              | <b>01</b> | <b>transmis par le sang . . . . .</b>                         | <b>06</b> |
| <b>S'habiller pour assurer son succès. . . . .</b>                | <b>01</b> | <b>Sécurité concernant les substances</b>                     |           |
| <b>Effets personnels. . . . .</b>                                 | <b>02</b> | <b>chimiques et communication du danger. . . . .</b>          | <b>06</b> |
| <i>Écouteurs en milieu de travail . . . . .</i>                   | <i>02</i> | <i>Expédition et enlèvement. . . . .</i>                      | <i>06</i> |
| <b>Questions de sécurité. . . . .</b>                             | <b>02</b> | <b>Sécurité en matière d'électricité . . . . .</b>            | <b>06</b> |
| <i>Programme de sécurité des associés</i>                         |           | <i>Procédures de sécurité pour</i>                            |           |
| <i>du centre de distribution. . . . .</i>                         | <i>02</i> | <i>le repassage à la vapeur . . . . .</i>                     | <i>06</i> |
| <i>Communications de sécurité . . . . .</i>                       | <i>02</i> | <b>Catastrophes naturelles</b>                                |           |
| <i>Signalement des blessures liées au travail</i>                 |           | <b>et autres catastrophes . . . . .</b>                       | <b>07</b> |
| <i>et correction des dangers. . . . .</i>                         | <i>02</i> | <i>Signalement d'un incendie et une</i>                       |           |
| <i>Questions sur les accidents du travail . . . . .</i>           | <i>03</i> | <i>évacuation en cas d'incendie . . . . .</i>                 | <i>07</i> |
| <i>Diminution des tâches après une</i>                            |           | <i>Lumières d'urgence, panneaux</i>                           |           |
| <i>blessure liée au travail . . . . .</i>                         | <i>03</i> | <i>de sortie et extincteurs. . . . .</i>                      | <i>07</i> |
| <i>Traitement médical . . . . .</i>                               | <i>03</i> | <i>Extincteurs . . . . .</i>                                  | <i>07</i> |
| <i>Médicaments sur ordonnance. . . . .</i>                        | <i>03</i> | <i>Prévention des incendies au travail . . . . .</i>          | <i>07</i> |
| <i>Prévention des coupures . . . . .</i>                          | <i>03</i> | <i>Conditions météorologiques extrêmes . . . . .</i>          | <i>07</i> |
| <i>Utilisation sécuritaire des découpeurs de boîtes. . . . .</i>  | <i>03</i> | <i>Tornades/Conditions météorologiques extrêmes . . . . .</i> | <i>08</i> |
| <i>Pistolets d'étiquetage. . . . .</i>                            | <i>03</i> | <i>Tremblements de terre. . . . .</i>                         | <i>08</i> |
| <i>Soulever des poids de façon sécuritaire/ergonomie. . . . .</i> | <i>03</i> |                                                               |           |
| <i>Précautions générales pour le soulèvement . . . . .</i>        | <i>03</i> |                                                               |           |
| <i>Utilisation sécuritaire du convoyeur. . . . .</i>              | <i>03</i> |                                                               |           |
| <i>Retrait des obstructions et utilisation</i>                    |           |                                                               |           |
| <i>des échelles lors du retrait des obstructions. . . . .</i>     | <i>04</i> |                                                               |           |
| <i>Convoyeurs extensibles . . . . .</i>                           | <i>04</i> |                                                               |           |
| <i>Niveaux de bruit. . . . .</i>                                  | <i>04</i> |                                                               |           |
| <i>Sécurité avec les véhicules industriels</i>                    |           |                                                               |           |
| <i>motorisés (VIM) . . . . .</i>                                  | <i>04</i> |                                                               |           |
| <i>Protection contre les chutes lors de l'utilisation</i>         |           |                                                               |           |
| <i>des VIM Bords surélevés avec grillages mobiles . . . . .</i>   | <i>05</i> |                                                               |           |

## Comment utiliser ce supplément

Le supplément pour les centres de distribution contient des politiques, des procédures et des lignes directrices spécifiques pour nos associés de centre de distribution et doit être utilisé conjointement avec d'autres sections du Manuel des associés. Les associés doivent examiner les renseignements contenus dans le supplément ainsi que la version principale du Manuel des associés qui contient les politiques relatives à tous les associés et se familiariser avec eux.

## Politique d'assiduité

Notre politique d'assiduité offre une approche structurée et cohérente pour gérer les congés non planifiés, tout en équilibrant les besoins de l'entreprise.

Une absence non prévue et non approuvée, un retard ou un départ anticipé comptera comme un événement, même si des congés payés sont utilisés. Toutes les occurrences sont basées sur une journée de travail mise à l'horaire. Une journée de travail mise à l'horaire est le nombre d'heures et de jours où vous êtes inscrit à l'horaire, y compris les heures supplémentaires. Vous n'êtes pas tenu de donner une raison pour les absences ou les retards.

L'assiduité est calculée sur une période d'évaluation de l'exercice financier de 12 mois et est incluse dans les évaluations annuelles du rendement.

### Rémunération de présence

Si vous vous présentez au travail un jour de travail mis à l'horaire et que vous êtes renvoyé à la maison en raison d'un manque de travail ou de circonstances inhabituelles en milieu de travail, vous recevrez une rémunération pour votre présence. Les associés à temps plein de l'équipe principale et saisonniers sont payés pour les heures réelles travaillées ou pour quatre heures (rémunération de présence), selon le montant le plus élevé. Les associés à temps partiel de l'équipe principale et saisonniers sont payés pour les heures réelles travaillées ou pour deux heures (rémunération de présence), selon le montant le plus élevé.

Les associés qui se portent volontaires pour rentrer à la maison plus tôt seront payés pour les heures réelles travaillées et ne sont pas admissibles à la rémunération de présence. Les associés qui sont renvoyés à la maison pour une mesure disciplinaire ou une autre violation de la politique ne sont pas admissibles à une rémunération de présence.

## Mesures disciplinaires progressives

Vous êtes tenu de respecter les normes de rendement et de vous comporter de manière appropriée en milieu de travail. Des mesures correctives peuvent être prises pour améliorer un comportement ou un rendement inacceptable si d'autres méthodes, comme l'encadrement et la rétroaction sur le rendement, n'ont pas réussi.

Nous utilisons des mesures disciplinaires progressives pour aider les associés à comprendre qu'il existe une occasion d'amélioration du rendement. S'il n'y a pas d'amélioration ou s'il y a des occurrences répétées, d'autres mesures correctives peuvent être appropriées. Des mesures disciplinaires progressives peuvent être utilisées dans toutes les catégories de rendement, y compris la productivité et l'exactitude, l'assiduité, la sécurité et le travail d'équipe.

## S'habiller pour assurer son succès

Nos directives en matière de code vestimentaire sont essentielles pour offrir une expérience de travail positive et sécuritaire. Les associés peuvent être renvoyés à la maison ou faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement pour ne pas avoir respecté les directives du code vestimentaire.

### Pantalons

- Les pantalons et les shorts doivent être à ourlet ou à revers, et au moins à mi-chemin entre le haut du genou et le haut de la cuisse.

### Chemises

- Des chemises doivent être portées en tout temps.
- Aucun chandail exposant les muscles, découpe, chandail court, chandail exposant le ventre, bretelles fines ou haut sans bretelles n'est autorisé.
- Les chemises surdimensionnées doivent être rentrées dans le pantalon et les manches doivent être portées près des bras.

### Manteaux, vestes et chandails à capuchon

- Les vestes légères et les chandails à capuchon sont autorisés, tant qu'ils ne représentent pas un risque d'emmêlement.
- Les manteaux ne sont autorisés que pendant le travail sur le quai et tant qu'ils ne représentent pas un risque d'emmêlement.
- Les capuchons ne peuvent pas être portés.
- Les cordons de serrage doivent être attachés ou dissimulés et ne peuvent pas pendre plus de 8 cm.

### Chaussures

- Les chaussures doivent couvrir tout le pied.

### Couvre-cheveux et couvre-têtes

- Les cheveux et les accessoires pour cheveux doivent être retirés du visage et au-dessus de l'encolure.
- Tout ce qui se trouve sur la tête d'un associé et qui pend en dessous de la longueur des épaules doit être attaché, rentré ou retiré.
- Les casquettes de baseball ou les tuques sont autorisées.

### Bijoux et accessoires

- Les lunettes de soleil ne sont pas autorisées.
- Les bijoux qui pendent sous la clavicule doivent être glissés dans la chemise.
- Les montres et les bracelets doivent être serrés au poignet.

## Effets personnels

Tous les sacs et effets personnels, à l'exception de ceux conservés dans des sacs transparents, doivent être entreposés dans un endroit désigné. Les sacs transparents peuvent être conservés au poste de travail d'un associé. Les associés peuvent demander un sac transparent fourni par l'entreprise pour ranger leurs effets personnels. Les contenants pour les lunches doivent être conservés dans un casier ou sur les étagères désignées dans une salle de pause.

### Écouteurs en milieu de travail

Lorsqu'ils ne sont pas en formation, les associés peuvent utiliser de petits appareils électroniques portables ou un appareil mobile avec un casque d'écoute ou des écouteurs dans les zones de travail approuvées. Consultez votre formateur ou votre leader pour obtenir des précisions sur les emplacements propres à chaque centre de distribution.

### Pour votre sécurité et celle des autres, l'utilisation d'écouteurs est interdite :

- Dans les zones où de l'équipement électrique est utilisé;
- Sur tout équipement électrique, chariot à ordures ou pour utiliser la machine à récurer;
- Dans les allées;
- Sur le quai de réception;
- Pendant la manipulation de l'équipement;
- Dans toute zone où l'utilisation d'écouteurs pourrait poser un problème de sécurité pour un ou plusieurs associés;
- En marchant vers et depuis les toilettes, vers et depuis la zone de pause, vers et depuis la cafétéria ou dans toute autre zone restreinte.

## Questions de sécurité

### Programme de sécurité des associés du centre de distribution

L'entreprise s'engage à fournir un environnement de travail sain et sécuritaire. Nous respectons les lois applicables en matière de santé et de sécurité dans tous les lieux où nous exerçons nos activités. En tant qu'associé, vous devez connaître et suivre toutes les procédures décrites ici et dans toute formation spécifique sur la sécurité fournie pour votre lieu de travail. Vous devez signaler immédiatement à votre leader toute condition de travail, pratique ou procédure dangereuse ou malsaine.

Le non-respect des règles et procédures de sécurité peut causer ou contribuer à des incidents en milieu de travail entraînant des blessures, des dommages à nos propriétés ou notre équipement, ou des incidents évités de justesse.

Une enquête sera menée pour tous les incidents liés à la sécurité (y compris les dommages à nos propriétés et les accidents évités de justesse). Une description de l'incident et une formation d'appoint sur toute cause fondamentale ayant contribué à l'incident de sécurité (le cas échéant) seront documentées et conservées.

### Règles de sécurité générales

- Tout comportement imprudent est interdit.
- Il est interdit de courir dans les centres de distribution.
- Seuls les associés autorisés peuvent travailler avec des systèmes électriques.
- Seuls les associés formés et certifiés par l'entreprise peuvent conduire des véhicules industriels motorisés (VIM).
- Suivez toutes les procédures de cadenassage et d'étiquetage lors de l'entretien des machines et de l'équipement motorisé.
- L'équipement de protection contre les chutes doit être porté en tout temps, au besoin, y compris, mais sans s'y limiter, lors de l'opération des chariots de manutention ou des grues; et lors du travail dans les zones désignées des centres de distribution.
- Exception : Les techniciens de l'entretien des installations n'ont pas à porter de protection contre les chutes lorsqu'ils conduisent le chariot en position abaissée vers la zone de service ou l'atelier d'installations.
- Respectez les restrictions de travail des médecins et les affectations de travail transitoires établies pour accommoder toute restriction.
- Engagez les verrous de la remorque avant d'entrer dans une remorque.
- Utilisez les croisements et les barrières fournis par l'entreprise. Il est interdit de marcher, de se tenir debout, de monter ou de se déplacer sur des convoyeurs en mouvement. Exception : Les associés des services des installations sont autorisés à réparer le convoyeur tout en utilisant les procédures de verrouillage.

### Communications de sécurité

Les associés sont encouragés à communiquer avec leur superviseur au sujet des dangers en milieu de travail sans crainte de représailles. Le système de communication pour assurer la sécurité au centre de distribution comprend : Affiches, bannières et présentoirs électroniques dans les aires communes, questions de sécurité présentées lors des réunions des services, formation d'intégration, réunions d'équipe sur la sécurité, et plus encore.

### Signalement des blessures liées au travail et correction des dangers

Tous les incidents, blessures et maladies liés au travail des associés doivent être immédiatement signalés à votre superviseur et à la Protection des ressources.

Lorsqu'un associé a été placé sous les soins de professionnels de la santé, communiquez avec HR Direct. Un avis rapide est essentiel pour s'assurer qu'un associé blessé ou malade recevra les soins médicaux nécessaires de manière appropriée et en temps opportun.

Les associés qui subissent une blessure liée au travail peuvent être admissibles à l'indemnisation en cas d'accident de travail. Consultez les « Renseignements sur les avantages sociaux » dans HR Access pour connaître les mesures à prendre en cas de blessure au travail ou communiquez avec HR Direct (consultez la section Ressources) pour toute question.

Les associés doivent signaler tout danger pour la sécurité, dommage matériel (ou quasi-incident) à un superviseur dès que possible afin que des corrections/réparations puissent être apportées pour prévenir l'escalade des dangers. Des inspections de sécurité ont lieu chaque mois pour rechercher tout danger physique.

### Questions sur les accidents du travail

Tous les associés qui ont une question concernant une blessure liée au travail doivent appeler HR Direct au 1 888 877-4730 et demander à parler au gestionnaire des cas d'indemnisation des accidentés du travail.

### Diminution des tâches après une blessure liée au travail

Si un associé a subi une blessure liée au travail, il est possible d'effectuer des tâches diminuées si un médecin a attribué des restrictions de travail temporaires.

### Traitement médical

Les associés qui subissent une blessure liée au travail sont encouragés à demander un traitement au centre de santé du centre de distribution DC5. Pour les associés qui n'ont pas accès à la clinique, appelez l'infirmière de Coventry en composant le 1 833 356-2471 pour signaler la blessure. Vous recevrez également une liste des prestataires de soins médicaux dans la région.

### Médicaments sur ordonnance

Si le traitement de la blessure liée au travail nécessite des médicaments sur ordonnance, les ordonnances initiales peuvent être déposées en communiquant avec myMatrixx (24 heures sur 24, 7 jours sur 7) au 1 844 276-2515 (code d'emplacement 15405, numéro de groupe NZEA). On demandera à l'associé blessé son nom, son numéro d'assurance sociale, la date de la blessure et le nom de l'employeur. Pour obtenir des renseignements sur la façon d'obtenir les ordonnances subséquentes, les associés doivent communiquer avec leur expert en sinistres.

### Prévention des coupures

Des objets tranchants se trouvent dans de nombreuses zones de travail. S'ils sont mal manipulés, ces articles peuvent entraîner des coupures. Si un objet pointu cause une laceration, les articles doivent être placés dans le contenant pour objets pointus et tranchants désigné afin d'être éliminés correctement. Lavez-vous toujours les mains après avoir manipulé un objet tranchant qui était en cause lors d'une blessure. Signalez à votre superviseur tous les bords tranchants sur les machines et les convoyeurs.

### Utilisation sécuritaire des découpeurs de boîtes

Utilisez uniquement des découpeurs approuvés. Des découpeurs sûrs à lames autorétractables ou avec des protecteurs sont fournis pour la sécurité des associés. Coupez toujours en vous éloignant de votre corps et de celui des autres associés, en veillant à ce que vos mains et votre corps ne se trouvent pas sur la voie de la lame. Remplacez les lames émoussées. Placez les lames usagées dans le contenant jaune pour objets pointus et tranchants.

### Pistolets d'étiquetage

Si vous utilisez un pistolet à étiquettes et que vous êtes percé par une aiguille, nettoyez l'aiguille et la perforation. Utilisez le désinfectant fourni pour désinfecter l'aiguille.

### Soulever des poids de façon sécuritaire/ergonomie

Suivez les bonnes techniques de soulèvement ci-dessous pour éviter de vous blesser au dos :

- Faites face à l'objet et placez les pieds en diagonale devant l'objet, le plus près possible de l'objet.
- Placez vos pieds à une distance de 15 à 30 cm, un des pieds étant un peu plus en avant que l'autre.
- Pliez les genoux, et non le dos.
- Gardez votre dos droit et les muscles de votre estomac contractés.
- Utilisez vos jambes et la partie inférieure du corps pour exécuter le soulèvement.
- Laissez vos jambes élever votre corps lentement et doucement. Les mouvements du soulèvement devraient se faire en douceur et graduellement.
- Si vous devez changer de direction pendant le soulèvement ou le transport de la charge, faites pivoter vos pieds et tournez tout votre corps. Ne vous tordez pas à la taille.
- Au moment de poser l'objet lourd, abaissez celui-ci en pliant les genoux et permettez à vos jambes et à la partie inférieure du corps de faire le travail.

### Précautions générales pour le soulèvement

- Réduisez la distance horizontale du déplacement d'un objet, en tentant de pousser ou de tirer l'objet vers l'endroit désiré.
- Voyez à ce que le plancher de la section de travail soit dégagé.
- Si l'objet à soulever est lourd ou gros, obtenez de l'aide d'un deuxième associé ou fractionnez l'objet afin qu'il soit plus petit et se soulève plus facilement.
- Utilisez un chariot, un transpalette ou un véhicule industriel motorisé pour déplacer des articles plus lourds.
- Minimisez le levage, le transport et l'empilage d'articles au-dessus de la tête.
- L'usage de la ceinture dorsale ne s'est pas révélé efficace quant à la capacité de réduire les blessures au dos. Les ceintures dorsales ne sont pas recommandées ni fournies par l'entreprise.
- Lorsque vous soulevez des poids dans des remorques, utilisez les petits escabeaux (2 marches) pour atteindre les niveaux supérieurs. Ne grimpez pas sur les boîtes des niveaux inférieurs des remorques. Assurez-vous que le petit escabeau ne constitue pas un risque de trébuchement.

### Utilisation sécuritaire du convoyeur

Ne placez pas les mains ou toute autre partie du corps dans le convoyeur (sous/dans la courroie du convoyeur ou entre les rouleaux) pour quelque raison que ce soit. Utilisez des cordons de tirage d'urgence et/ou des boutons d'arrêt d'urgence s'il y a des problèmes ou des enchevêtrements dans le convoyeur.

## Retrait des obstructions et utilisation des échelles lors du retrait des obstructions

Seuls les chefs de centre de distribution formés peuvent éliminer les blocages de convoyeur. Lorsque vous nettoyez un blocage, gardez toutes les parties de votre corps à l'écart du convoyeur et du blocage. Vous pouvez utiliser des poteaux pour dégager le blocage. Soyez conscient que le blocage peut déplacer le poteau lorsque le blocage est dégagé. Si une échelle est utilisée pour dégager un blocage, vous devez être formé à la sécurité lors de l'utilisation d'une échelle et être conscient que lorsque le blocage est éliminé, cela pourrait provoquer un mouvement rapide et inattendu sur l'échelle.

## Convoyeurs extensibles

Restez à l'écart des pièces mobiles et signalez tout problème d'arrêts d'urgence ou d'autres commandes qui ne fonctionnent pas correctement. Vous recevrez une formation supplémentaire si votre poste exige que vous utilisiez des convoyeurs extensibles. Ne les utilisez pas avant de recevoir la formation, veuillez collaborer avec votre superviseur.

## Niveaux de bruit

Dans quelques zones des centres de distribution, les niveaux de bruit sont supérieurs aux niveaux PEL de l'OSHA et une protection auditive est requise. La protection auditive est assurée par l'entreprise. Les associés de ces zones doivent être formés sur les exigences du programme de protection auditive. Des tests auditifs audiométriques sont requis chaque année pour les associés qui travaillent dans ces domaines.

## Sécurité avec les véhicules industriels motorisés (VIM)

- Les véhicules industriels motorisés (VIM) sont utilisés pour déplacer la marchandise en boîte/sur des palettes. Prévoyez toujours un dégagement adéquat par rapport à tout VMI, et soyez vigilants lorsque vous marchez.
- Les conducteurs de VIM doivent être entièrement formés et certifiés sur les opérations et les règles des VIM. Pendant la formation sur le VIM, une formation pratique et en classe est requise. Les associés qui n'ont pas reçu de formation sur les VIM sur un équipement VIM spécifique ne doivent pas utiliser l'équipement.
- Au début de chaque quart de travail, l'opérateur du VIM doit effectuer une inspection de toutes les fonctions et commandes et les documenter sur la liste de vérification d'inspection du VIM avant de l'utiliser.
  - L'inspection doit comprendre la vérification des pneus, des freins, de l'hydraulique, de la direction, du compteur de charge de la batterie et de l'ancrage de la batterie.
  - Tout problème doit être immédiatement signalé au service des installations.
    - **REMARQUE :** Il est permis de conduire le VIM jusqu'à la zone de travail de l'installation, à condition qu'il puisse être conduit en toute sécurité.
- Tous les conducteurs doivent afficher leur permis de conduire pour le VIM lorsqu'ils conduisent un VIM.
- Seuls les Services des installations peuvent charger ou changer les batteries.

Avant d'entrer dans une remorque, les opérateurs doivent :

- Engager les verrous de la remorque ou utiliser des cales de roue.
- S'assurer que le voyant du système de verrouillage du quai est vert.
- Mettre en place la plaque de quai et passer lentement et soigneusement sur celle-ci.
- Vérifier si le plancher de la remorque est endommagé ou s'il y a des zones fragiles, lorsque possible.
- Désengager le haut de la nacelle.
- Seuls les transpalettes, les élévateurs mobiles et les chariots assis sont autorisés dans les remorques.

Sécurité au volant :

- Les piétons ont le droit de passage. Arrêtez ou cédez le passage pour tous les piétons.
- Aux intersections et au bout des allées de rayonnage, les conducteurs doivent s'arrêter complètement et utiliser les klaxons et les miroirs.
- Déplacez-vous à une vitesse sécuritaire et ne désengagez aucune caractéristique de sécurité qui est réglée pour limiter la vitesse du VIM.
- Faites des virages lentement et soigneusement.
- Regardez dans la direction du déplacement.
- Prévoyez une distance d'arrêt de 3 à 3,6 m lorsque vous approchez d'un objet fixe.
- Déplacez-vous toujours dans une direction avec la meilleure visibilité lorsque vous transportez une charge. Cela peut comprendre la conduite avec les fourches derrière vous.
- Regardez autour du mât ou chargez fréquemment lorsque vous conduisez un élévateur assis avec les fourches en première position et en vous déplaçant vers l'avant.
- Le passage de tout VIM mobile se déplaçant dans la même direction n'est pas autorisé.
- Évitez les surfaces de plancher mouillées et glissantes.
- Évitez de passer sur des objets au sol.

Rampes :

- Sur toutes les pentes (rampes), y compris les plaques du quai, inclinez la charge vers l'arrière et soulevez-la aussi loin que nécessaire pour dégager la surface de la route.
- Lors de la conduite d'un chariot élévateur, la charge et les fourches du VIM doivent être orientées vers le haut sur les rampes.
- Lors de la conduite du transpalette, les fourches et la charge doivent être orientées vers le bas des rampes.

- Lors du stationnement d'un VIM, assurez-vous que l'équipement d'incendie, l'accès aux escaliers et les sorties ne sont pas bloqués.
- Les associés qui doivent utiliser des verres correcteurs (lunettes ou verres de contact) pour l'utilisation de véhicules motorisés, comme indiqué sur le permis de conduire, doivent également porter des verres correcteurs lors de l'utilisation du VIM.
- Pour éviter les obstacles au-dessus de la tête, ne soulevez pas ou n'abaissez pas les fourches (mât) lorsque vous faites avancer ou reculer le VIM.
- Abaissez les fourches au sol, placez les commandes en position neutre ou coupez l'alimentation (interrupteur à clé) lorsque vous laissez le VIM sans surveillance ou si vous êtes à plus de 7,6 mètres du camion.
- Ne laissez personne monter sur les fourches, marcher sur celles-ci ou se tenir sous celles-ci lorsqu'elles sont surélevées.
- Les aliments et les boissons, y compris l'eau, les appareils mobiles ou électroniques et les écouteurs, sont interdits lors de l'utilisation du VIM.
  - Les radios bidirectionnelles utilisées pour la communication et les appareils de balayage à radiofréquence sont autorisés.
- L'utilisation du VMI dans des zones restreintes est interdite.
- Adoptez une position appropriée dans le compartiment de l'opérateur, conformément aux recommandations du fabricant.

#### Considérations relatives à la charge :

- Stabilisez et organisez la charge en toute sécurité avant de la déplacer.
- Soyez prudent lorsque vous manipulez des charges décentrées, notamment
- Placez entièrement les charges près du mât, du dossier et de l'avant des fourches.
- Ajustez les déplacements latéraux, le cas échéant
- Ne manipulez que les charges dont la capacité de poids nominale est égale à celle qui se trouve sur la plaque d'identification du VIM.
- Les VIM équipés d'accessoires doivent être utilisés comme des VIM partiellement chargés.
  - Les opérateurs de VIM doivent comprendre comment l'accessoire modifie la capacité et la stabilité du VIM.

#### Protection contre les chutes lors de l'utilisation des VIM Bords surélevés avec grillages mobiles

Pendant que vous êtes sur des VIM spécifiques (cueilleurs de stock, appareils de levage, tourelles), une protection contre les chutes est requise et vous recevrez la formation requise. Seuls les harnais, les cordons et les mousquetons de protection contre les chutes fournis par l'entreprise sont autorisés. L'équipement de protection contre les chutes doit être inspecté avant l'utilisation, porté correctement et rangé adéquatement. Aucun équipement endommagé ne doit être utilisé. S'il y a des zones dans les centre de distribution où il y a un plancher ouvert surélevé où l'associé peut avoir besoin de porter de l'équipement de protection contre les chutes des produits/boîtes, cela peut être nécessaire, selon la situation. Votre superviseur communiquera avec vous si une protection contre les chutes est requise dans certaines de ces zones.

### Entretien ménager

Un entretien ménager adéquat est un facteur clé de la sécurité au travail. Si l'entretien ménager laisse à désirer, quelqu'un peut glisser, trébucher et tomber; des objets qui tombent peuvent constituer un danger, et il y a un risque d'incendie. Gardez toutes les allées piétonnes libres de tout entreposage.

Toutes les allées menant aux sorties doivent être dégagées, avec une largeur d'au moins 70 cm. Toutes les sorties doivent toujours être dégagées. Ne bloquez pas l'équipement d'urgence, comme les extincteurs ou les alarmes.

Empilez les boîtes, les contenants et tout autre article de manière sécuritaire afin de minimiser le risque de chute d'objets. Rangez les articles sur les tablettes de façon sécuritaire afin de minimiser le risque de chute d'articles provenant d'au-dessus de vos têtes. Ne dépassez pas la capacité nominale des étagères/supports. Assurez-vous que tous les tapis sont bien fixés et qu'ils ne présentent aucun risque de trébuchement. N'empilez pas plusieurs tapis et ne placez rien sous un tapis. Fermez toujours les tiroirs de classeurs et les armoires après leur utilisation. Nettoyez tous les dégâts immédiatement. Signalez tout bord rugueux ou tranchant des supports ou de l'équipement qui pourrait causer des blessures. Maintenez un dégagement d'au moins 45 cm entre le haut de la marchandise empilée ou entreposée et les têtes de gicleurs du plafond. Retirez les déchets et les débris pour minimiser les risques de trébuchement et pour vous assurer de réduire au minimum le carburant en cas d'incendie.

#### Compacteurs de déchets/de carton ondulé

Ne placez aucune partie de votre corps dans le compacteur à ordures/ carton ondulé pour quelque raison que ce soit. Ne marchez pas/ne montez pas dans le compacteur à ordures pour obtenir un article jeté accidentellement pour quelque raison que ce soit. N'essayez pas de dégager les blocages ou de réparer le compacteur à ordures, pour quelque raison que ce soit. N'insérez pas de perche, de manche à balai ou tout autre objet dans la machine pour tenter de dégager une obstruction ou pousser des déchets. Communiquez avec votre superviseur en cas de problème avec le compacteur à déchets.

## Premiers soins et pathogènes transmis par le sang

En cas d'urgence ou de blessure, seuls les associés spécialement formés, habituellement en protection des ressources, sont tenus de fournir des premiers soins ou d'autres traitements médicaux en cas d'urgence. Les associés ne sont pas tenus d'administrer les premiers soins à d'autres associés. Si vous entrez en contact avec du sang (ou d'autres liquides organiques) accidentellement ou en essayant d'aider quelqu'un, avisez immédiatement votre superviseur. Éviter l'exposition au sang et aux autres liquides organiques minimise l'exposition aux pathogènes à diffusion hémotogène. Utilisez des gants en latex et lavez-vous les mains bien après. Communiquez avec votre superviseur pour signaler ce type de situation.

Il faut penser que les liquides organiques de toute personne peuvent contenir des agents potentiellement nuisibles et infectieux. Puisque l'exposition aux liquides organiques représente un risque sérieux d'infection, évitez le contact direct avec les liquides organiques. Laissez le traitement d'un associé blessé ou malade à un membre de la Protection des ressources formé et adéquatement protégé ou à du personnel médical.

## Sécurité concernant les substances chimiques et communication du danger

Parfois, il devient nécessaire d'utiliser des produits chimiques au travail. Les associés ont le droit de connaître tous les produits chimiques avec lesquels ils travaillent. Ces produits comprennent, sans s'y limiter, les solutions de nettoyage de planchers et de surfaces, les peintures et les cartouches d'encre et de toner. Tous les nettoyants/désinfectants doivent être dans des contenants étiquetés avec les noms du contenu. Lisez toujours au sujet d'un produit avant de l'utiliser. Vous devez savoir :

- Comment manipuler un produit en toute sécurité;
- Comment le contact avec un produit chimique peut avoir un impact sur la sécurité et quel équipement de protection individuelle (ÉPI) est recommandé;
- Les procédures de premiers soins appropriées;
- Avec qui communiquer pour obtenir de plus amples renseignements.

Des renseignements importants se trouvent à plusieurs endroits, comme :

- Étiquettes des produits — renseignements sur le contenant.
- Emballages de produits — renseignements placés sur l'emballage extérieur.
- Fiches signalétiques (FS) — des fiches d'information sont disponibles pour votre examen immédiat. Communiquez avec votre superviseur ou l'entreprise 3E au 1 800 451-8346 si vous souhaitez consulter la FS d'un produit. Les FS contiennent des renseignements sur les risques, tout danger potentiel pour la santé, les procédures de premiers soins, tout équipement de protection individuelle requis et plus encore.

- Fabricant du produit — la plupart des produits de consommation ont un numéro 800 sur l'emballage que vous pouvez appeler pour obtenir des renseignements sur la sécurité du produit.

Signalez tout problème avec les nettoyants ou les produits chimiques et toute exposition de la peau/des yeux causée par les nettoyants/désinfectants/produits chimiques.

### Expédition et enlèvement

Certains de nos produits doivent faire l'objet d'une attention particulière lors de leur expédition ou de leur enlèvement. Ces « produits réglementés », tels que les aérosols, les produits parfumés et les gels contenant de l'alcool, doivent être manipulés conformément à la réglementation spécifique.

Nous nous conformons aux règlements d'élimination et d'expédition. Vous devez avoir reçu la formation adéquate et respecter ces exigences.

## Sécurité en matière d'électricité

Lors de l'utilisation d'équipement électrique, le cordon et la fiche ne doivent pas être endommagés, aucune broche de mise à la terre ne doit être manquante et les cordons électriques ne doivent pas être endommagés. Tout équipement électrique qui crée des décharges ou une exposition électrique doit être signalé immédiatement et l'utilisation doit cesser immédiatement. N'utilisez pas de rallonges électriques comme câblage permanent. Les panneaux électriques doivent avoir un dégagement de 90 cm à l'avant pour assurer un accès approprié en cas d'urgence.

Seuls des électriciens compétents et autorisés ou des associés qualifiés des services d'installation peuvent exécuter des travaux électriques sur la propriété ou l'équipement de l'entreprise.

- Laissez toujours les travaux électriques aux travailleurs qualifiés.
- Respectez toutes les règles de sécurité électrique – ne touchez jamais les fils exposés.
- Portez attention aux avertissements de danger électrique, tels les étiquettes de l'équipement, les autocollants, les enseignes et les barrières.
- Ne laissez jamais des outils en métal ou des échelles toucher des lignes électriques ou des sources sous tension.

### Procédures de sécurité pour le repassage à la vapeur

Lors de l'utilisation d'appareils de repassage à la vapeur, gardez l'autre main hors de la voie de vapeur et assurez-vous que le cordon électrique et la fiche ne sont pas endommagés.

## Catastrophes naturelles et autres catastrophes

### Signalement d'un incendie et une évacuation en cas d'incendie

Connaissiez les itinéraires d'évacuation en cas d'incendie, ainsi que les emplacements des extincteurs et des alarmes dans votre zone de travail. En cas d'incendie, utilisez un téléphone de l'entreprise pour aviser le Centre des opérations d'urgence (1 800 765-7465). Si un téléphone n'est pas immédiatement disponible, rendez-vous à la poignée de secours la plus proche et activez-la pour lancer une intervention d'urgence. Dans certains cas, l'activation d'une poignée de secours peut ne pas entraîner l'activation immédiate des avertisseurs sonores et des stroboscopes visibles; cependant, dans tous les cas, l'activation d'une poignée de secours envoie un avis d'urgence à la Protection des ressources, qui enquêtera sur l'alarme. Comme pour les urgences médicales, il est important d'appeler à partir d'un téléphone de l'entreprise ou des boîtes d'appel d'urgence bleues situées dans l'ensemble du centre de distribution pour s'assurer que les procédures de sécurité établies sont mises en œuvre et que le personnel de sécurité externe est dirigé rapidement et avec précision. Si vous devez appeler un numéro d'urgence à partir d'un téléphone cellulaire, communiquez immédiatement avec les RH ou la Protection des ressources pour fournir tous les détails pertinents relatifs à l'incendie. Même si l'incendie est éteint ou ne justifie pas l'intervention du service des incendies, communiquez avec les RH ou le service de protection des ressources du campus pour signaler l'incident.

### Lumières d'urgence, panneaux de sortie et extincteurs

Tous les panneaux d'éclairage et de sortie de secours sont inspectés pour s'assurer qu'ils fonctionnent correctement. Il est important d'informer un dirigeant du centre de distribution si vous remarquez des dommages à l'éclairage d'urgence ou à l'affiche de sortie.

### Extincteurs

Des extincteurs sont fournis dans tous les emplacements et peuvent être utilisés pour combattre de petits incendies qui en sont aux premiers stades. Il n'est jamais exigé des associés qu'ils se servent d'un extincteur. Les extincteurs sont inspectés périodiquement pour s'assurer qu'ils fonctionneront correctement en cas d'urgence. Les extincteurs doivent être conservés dans un endroit dégagé et ne doivent pas être bloqués. Ils ne doivent être utilisés que lorsqu'il n'y a pas de fumée forte, qu'il n'y a pas de danger pour l'associé qui utilise l'extincteur et seulement lorsqu'il y a une voie d'évacuation dégagée vers la sortie de secours. N'essayez jamais de combattre un incendie qui ne peut pas être facilement éteint avec un extincteur. Laissez le service des incendies combattre les incendies graves.

Lorsqu'il convient d'utiliser un extincteur, utilisez la technique P-A-S-S :

- Pull – Tirez la tige de sécurité et tenez-vous à une distance sécuritaire du feu (au moins 2,5 m).
- Aim – Visez la base du feu.
- Squeeze – Serrez la poignée.
- Sweep – Répandez le produit sur la base du feu.

### Prévention des incendies au travail

Nous nous conformons aux codes et lois applicables en matière d'incendie. En outre, nous nous engageons à sensibiliser les associés à la prévention des incendies par le biais de la communication et de la formation.

La principale cause d'incendie sur le lieu de travail est l'équipement électrique. Les incendies peuvent débuter par des étincelles ou de la chaleur, pour les raisons suivantes :

- Cordons électriques et câblage endommagés;
- Outils électriques défectueux;
- Prises de courant ou des circuits surchargés;
- Branchements électriques lâches;
- Éclairage ou machinerie électrique qui entre en contact avec des liquides inflammables.

Prévenez les incendies en milieu de travail en mettant en œuvre les précautions suivantes :

- Maintenez un dégagement de 1 mètre autour des panneaux électriques.
- Faites du ménage adéquat — ne laissez pas le papier, le carton ou les matériaux combustibles s'accumuler.
- Ne surchargez pas les prises de courant.
- Retirez du service correctement tout matériel électrique coupé ou dont les prises ou cordons sont endommagés.
- Éteignez complètement toutes les sources de feu, telles que les allumettes servant à allumer des bougies, avant de les jeter.
- L'utilisation de chaufferettes n'est pas autorisée.
- Ne jetez jamais d'eau sur un feu d'origine électrique.

### Conditions météorologiques extrêmes

En cas de mauvais temps, en particulier en hiver, appelez la ligne météorologique (1 800 945-1001) pour en savoir plus sur les conditions météorologiques qui affectent les activités commerciales.

En cas de conditions météorologiques extrêmes, comme des tempêtes, des tornades, etc., pendant que les associés sont au travail, les équipes de Protection des ressources aviseront les superviseurs, puis les associés sont tenus de suivre la procédure de sécurité appropriée.

**Tornades/Conditions météorologiques extrêmes**

En cas de tornade ou de conditions météorologiques extrêmes, la Protection des ressources fera une annonce publique. Après toute annonce de conditions météorologiques extrêmes, rendez-vous à la zone désignée comme abri contre les conditions météorologiques extrêmes ou à toute autre zone encloisonnée loin des fenêtres extérieures. Des zones de relocalisation en cas de mauvaises conditions météorologiques ont été établies dans les centres de distribution.

**Tremblements de terre**

En cas de tremblement de terre :

- Abritez-vous sous un cadre de porte ou un autre endroit renforcé.
- Évitez de vous tenir sous les puits de lumière, les objets suspendus, les présentoirs ou les tablettes.
- Abritez-vous sous un meuble robuste, comme un bureau ou une table. Cela peut vous protéger des chutes d'objets ou de débris.
- Après un tremblement de terre, veillez à éviter les fils électriques tombés et rejoignez le point de ralliement extérieur par les moyens les plus sûrs.

# VS&Co

VICTORIA'S SECRET & CO.